

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1839

présenté par

M. Chassaigne, M. Daniel Paul, M. Gosnat, Mme Amiable, M. Asensi,
M. Bocquet, M. Braouezec, M. Brard, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Desallangre, Mme Fraysse, M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq,
M. Muzeau, M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 47

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Il sera mis à l'étude la mise en place d'un conseil énergie, indépendant et gratuit, afin de guider les consommateurs dans leurs décisions. Il sera également mis à l'étude le renforcement du réseau des espaces info énergie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un Conseil énergie est nécessaire afin d'accompagner les transformations en cours dans le domaine de l'énergie, de répondre aux interrogations des citoyens, d'orienter les investissements des particuliers vers les solutions les plus efficaces et de relayer localement les politiques publiques. Par ailleurs, les Espaces info énergie créés par l'ADEME en 2001 ont montré leur grande efficacité mais sont encore insuffisamment nombreux aujourd'hui avec seulement 240 conseillers pour l'ensemble du territoire français.